

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 10 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, compte-tenu de la Loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 à la salle Françoise d'Amboise, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> février 2021

**PRESENTS** : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, Mme BÉGO Anne, M. HAUROGNÉ Ludovic, Mmes GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, HOUEIX Marie-Thérèse, M. HAENTJENS Vincent, Mme MAGRÉ Brigitte, MM. ONIMUS Rémy, FRÉOUX Jean-Paul, MAGNEN Franck, MADROT Régis, Mmes GARÇON Bénédicte, LUCAS Sabrina, M. LE PIOLET Benoît, Mme JAGUT Nolwenn, M. JACOB Romain.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme PINIER Marie-Pierre qui a donné pouvoir à M. GALUDEC Jean-Pierre

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MAGNEN Franck.

**COMPTE RENDU PUBLIE LE** : le 15 février 2021.

### **2021.01.01 : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil Municipal, approuve le procès-verbal du 08 décembre 2020.

### **2021.01.02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTIONS**

Monsieur le Maire rappelle en préambule que la Commune de PLUHERLIN met à la disposition des associations pluherlinoises de nombreuses infrastructures (salles, terrains de sports ...) afin que chacune d'elles puisse développer ses activités. Ces mises à disposition sont le principal biais de soutien aux associations. En outre, les salles font l'objet d'une constante amélioration au fil des ans. La seconde façon d'apporter une aide aux associations est l'attribution de subventions, pour celles dont le besoin est avéré.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « finances », décide à l'unanimité de voter les subventions suivantes :

INTITULE	SUBVENTION 2021
FNACA	40 €
La Gentienne	1 500 €
La Gentienne : subvention annuelle encadrement jeunes (sur présentation de factures)	1 800 €
Entente Sportive Pluherlin Rochefort	1 000 €
Entente Sportive Pluherlin Rochefort encadrement jeunes (sur présentation de factures)	1 000 €
Comité de Jumelage avec Incourt	200 €

INTITULE	SUBVENTION 2021
Pierokamali	200 €
Société de chasse	1 400 €
Harmonie Fanfare MALANSAC	80 €
RES AGRI - QUESTEMBERT	60 €
La Croix Rouge – QUESTEMBERT	100 €
Association des Donneurs de sang – QUESTEMBERT	50 €
Ligue contre le Cancer	50 €
Resto du Cœur	100 €
Handi Chiens SAINT BRANDAN	50 €
Union dép. des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	100 €
Association Tréf'futé de TREFFLEAN	100 €
Rêves de clowns	100 €
Scouts Guides – Groupe de MALANSAC	110 €
Ass Comité d'animation et de loisirs de l'EHPAD de ROCHEFORT EN TERRE	100 €
<b>Subventions exceptionnelles liées au contexte sanitaire choix d'aider les associations qui ont des charges salariales</b>	
La Gentienne	500 €
Entente Sportive Pluherlin Rochefort	500 €
Pierokamali	500 €

#### AUTRES DISPOSITIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

- les Toqués Pluherlinois n'ont pas fait de demande de subvention mais bénéficient de l'utilisation gratuite de la cuisine de la cantine pour 5 ateliers cuisine par an.
- pour l'association Mozaïck, il est proposé une mise à disposition gratuite de salle en cas d'organisation d'une manifestation plutôt qu'une aide financière directe.
- les demandes de subventions reçues à compter de ce jour (mercredi 10 février 2021) seront considérées comme étant hors délai et ne seront pas examinées par le Conseil Municipal.

#### **2021.01.03 : CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE ST GENTIEN**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion en date du 17 juin 2011 a décidé que le contrat d'association conclu entre l'école Saint Gentien et la Commune concernerait les classes maternelles et les classes élémentaires pour les seuls élèves domiciliés à PLUHERLIN.

L'inspection d'académie a fixé pour l'année scolaire 2020-2021 le coût moyen d'un élève d'une école publique dans le Morbihan comme suit : Elève de classe maternelle : 1 385.84 € ; Elève de classe élémentaire : 426.65 €.

#### **Effectif dans l'école Saint Gentien au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

**96 élèves répartis comme suit : 34 élèves en classes de maternelles et 62 élèves en classes élémentaires.**  
**Parmi eux, 8 viennent de communes extérieures : 4 en classes maternelles et 4 en classes élémentaires.**

La commission « finances » propose qu'à compter de cette année, tous les élèves de l'école Saint Gentien soient pris en compte dans le cadre du contrat d'association même s'ils ne sont pas domiciliés à PLUHERLIN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission « finances », décide que le contrat d'association conclu entre l'école Saint Gentien et la Commune concernera tous les enfants scolarisés dans l'école. La contribution financière sera donc la suivante en 2021 :

- Elève de classes maternelles	1 385.84 € x 34 =	47 118.56 €
- Elève de classes élémentaires	426.65 € x 62 =	26 452.30 €
- Le montant global serait donc de		73 570.86 €

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de forfait communal des classes sous contrat d'association de l'école Saint Gentien. Celle-ci prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **2021.01.04 : AIDES AUX ECOLES**

Effectifs des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- Ecole Privée St Gentien PLUHERLIN	96 élèves	(rappel 2020 : 108 élèves)
- Ecole Publique ROCHEFORT EN TERRE	32 élèves	(rappel 2020 : 40 élèves)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « finances », décide d'aider pour 2021 les écoles comme suit :

##### **1 – CLASSES VERTES ET DE DECOUVERTE : 16.50 €/élève :**

- Ecole Saint Gentien	16.50 € x 96 = 1 584.00 €
- Ecole publique de Rochefort	16.50 € x 32 = 528.00 €

##### **2 – ARBRE DE NOEL : 6.00 €/élève soit :**

- Ecole Saint Gentien :	6.00 € x 96 = 576.00 €
- Ecole publique de Rochefort	6.00 € x 32 = 192.00 €

Le paiement s'effectuera sous forme de subventions versées **sur présentation des factures** à l'A.P.E.L. de l'Ecole Saint Gentien et à l'OCCE de l'école publique.

#### **2021.01.05 : PARTICIPATION AUX ACTIVITES CULTURELLES DE L'ECOLE ST GENTIEN**

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée St Gentien sollicitant, comme les années précédentes, la prise en charge par la commune d'une partie du coût financier des activités culturelles mises en place pour les élèves de l'école.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sur proposition de la commission « finances », de verser une subvention de 500 € pour le soutien des activités culturelles de l'école Saint Gentien. Cette subvention sera versée à l'A.P.E.L. de l'école Saint Gentien au titre de l'année 2021, **sur présentation de factures**, et inscrite au budget.

## **2021.01.06 : ECOLE NOTRE DAME DE QUESTEMBERT : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ELEVE**

Monsieur le Maire indique qu'un courrier est arrivé en mairie relatif à la scolarisation d'un enfant domicilié à PLUHERLIN à l'école Notre Dame de QUESTEMBERT. Cet élève y est scolarisé en classe d'intégration scolaire (ULIS école), classe dont ne dispose pas l'école Saint Gentien. A ce titre, l'école Notre Dame demande à la commune de participer financièrement à la scolarisation de cet enfant à hauteur de la participation d'un élève scolarisé en classe élémentaire à PLUHERLIN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission « finances », décide de participer financièrement à la scolarisation de cet élève à hauteur de 426.65 €.

## **2021.01.07 : COTISATIONS ET INDEMNITES DIVERSES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « finances », renouvelle sa participation aux organismes suivants à savoir :

INTITULE	Cotisation 2021
<b>Centre Social Eveil</b>	Base 1 556 hts
- Famille (1.50 €/ht)	2 334.00
- CLAS Activités périscolaires (15.70 € /élève primaire (pour 105 élèves en 2020 et 94 en 2021)	1 475.80
- Centre Social coordination animation globale (4.00 €/ht)	6 224.00
- Locaux à LIMERZEL (0.70 €/HT)	1 089.20
- Projet 2017/2020 (0 ,90 €/ht)	1 400.40
<b>TOTAL</b>	<b><u>12 523.40</u></b>
Association Maires du Morbihan	460.28
CAUE du Morbihan	504.24
Indemnité gardiennage de l'église	112.00

## **2021.01.08 : ASSOCIATION BRUDED : ADHESION**

Le réseau BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

L'adhésion à BRUDED représente un coût annuel de 0.30 € / habitant soit pour les 1 556 pluherlinois 466.80 € en 2021. Si la commune souhaite adhérer, il faut décider si c'est pour toute la durée du mandat (2021-2026) ou pour l'année 2021 et désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association BRUDED pour 2021 sur la base de 0.30€/habitant. Il désigne Jean-Pierre GALUDEC, représentant titulaire et Benoît LE PIOLET représentant suppléant.

#### **2021.01.09 : CREATION D'UN POSTE A MI-TEMPS AU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE**

La commission « personnel » s'est réunie le 15 janvier 2021 afin d'étudier l'opportunité ou non de renforcer le service administratif. En effet, depuis vingt ans, le service administratif de la mairie fonctionne avec deux agents à temps complet sans que l'organisation générale du service ne change.

Pourtant, les évolutions ont été nombreuses durant ces 20 dernières années et, pour la plupart d'entre elles, se sont traduites par une augmentation de la charge de travail : + 432 habitants en 20 ans, transfert de la gestion de la cantine et de la garderie à la mairie, augmentation conséquente du nombre d'associations et donc des sollicitations... Le renforcement du service administratif devient donc nécessaire par la création d'un emploi d'adjoint administratif à mi-temps.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « personnel », et à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi relevant du grade des adjoints administratifs appartenant à la filière administrative à raison de 17 h 30 hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget de la commune.

#### **2021.01.10 : RESTAURATION SCOLAIRE : FIN DU CONTRAT DE PRESTATION AVEC CONVIVIO EN JUILLET 2021 – SITUATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR SAINT GRAVE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022**

Le contrat de prestation avec CONVIVIO, qui livre les repas à la cantine de PLUHERLIN, s'achève en fin d'année scolaire 2020-2021. Ce contrat avait été conclu dans le cadre d'un groupement de commandes réunissant les Communes de LE COURS, MOLAC, LARRE, PLUHERLIN, SAINT GRAVE et l'association Eveil. La question de la relance d'un appel d'offres se pose afin de choisir un nouveau prestataire à compter de la rentrée 2021-2022.

Anne BEGO et Isabelle GUILLET se sont rendues le lundi 25 janvier à une réunion du groupement de commandes pour la restauration scolaire à SAINT GRAVE. La commission « école et restauration » s'est par ailleurs réunie le 03 février et a abordé ce sujet.

Le constat est que les attentes des communes composant le groupement sont différentes. Par ailleurs, la commune de SAINT GRAVE, coordonnatrice du groupement, ne serait plus en mesure d'assurer la rédaction de l'appel d'offres comme lors de la précédente consultation. L'éventualité de devoir organiser la consultation au sein de la seule commune de PLUHERLIN devient probable.

Dans ce cadre, il a été pris attaché auprès du groupement des agriculteurs bio du Morbihan (GAB 56) pour savoir si une mission d'accompagnement et de conseil pouvait être envisagée pour, notamment, la rédaction de l'appel d'offres. C'est effectivement possible. Par ailleurs, le plan « France relance » prévoit une ligne spécifique pour le soutien aux cantines scolaires des petites communes. PLUHERLIN pourrait y

prétendre pour la mission de conseil que pourrait lui fournir le GAB 56. Dans ce cas de figure, la prise en charge de la prestation du GAB 56 pourrait être de 100 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de se retirer du groupement de commandes pour la restauration scolaire ;
- que la commune gérera seule la consultation à organiser ;
- de recourir au GAB 56 pour une mission de conseil visant à mettre en œuvre au mieux la loi EGALIM dans le cadre de son futur appel d'offres ;
- de solliciter le soutien aux cantines scolaires des petites communes prévu dans le plan « France Relance » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **2021.01.11 : SECURISATION DE LA CIRCULATION DANS LE BOURG : ADOPTION DE LA DERNIERE MOUTURE DU PROJET**

Les commissions « voirie » et « urbanisme » se sont réunies le 25 janvier dernier afin d'étudier, entre autres, le projet de sécurisation de la circulation dans le bourg. Pour rappel, les rues de Tournebride et du Calvaire ont déjà été traitées en mars 2020. Dans la rue de Tournebride, deux stops ont ainsi été installés et concernant les rues de Tournebride, du Calvaire et des Tilleuls, le tonnage des véhicules est limité à 3.5 tonnes sauf exception.

Les rues restant à sécuriser sont les suivantes :

- Rue Saint Hernin
- Rue de la Cour Royale
- Place Saint Gentien

SOLIHA, qui assiste la commune dans sa réflexion sur ce dossier, a proposé des aménagements qui ont été amendés lors de la réunion des commissions « voirie » et « urbanisme » du 25 janvier 2021. Le projet tel que modifié est présenté aux membres du Conseil Municipal :

**- rue de la Cour Royale** ; création de deux demi chicanes, l'une localisée dans le sens montant et pour l'autre dans le sens descendant ;

**- rue Saint Hernin** : création d'une demi chicane devant la salle de l'ancienne école dans le sens entrant et d'une autre devant la mairie dans le sens sortant ; installation d'un nouvel abribus avec un range vélo devant la salle Françoise d'Amboise, matérialisation de 2 zébras pour les zones de stationnement des bus à l'entrée de la rue Saint Hernin de part et d'autre de la rue, passage piéton près du nouvel abri bus. Mise en place d'un stop en face de l'église direction rue Saint Hernin, pas loin de l'intersection avec la rue du Taillis ;

**- Place Saint Gentien** : matérialisation d'un rond-point ; sens interdit en venant du chemin de Bézy et de la place du Puits en allant vers la place Saint Gentien (il faudra faire le tour de l'église),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de circulation tel que présenté. Il propose d'y ajouter un stop à l'intersection entre la rue de l'auberge Saint Hernin et la rue Saint Hernin pour plus de cohérence et de marquer davantage les passages piétons existants dans le bourg car l'effet contraste s'est estompé.

Comme il n'est pas possible d'organiser une réunion publique actuellement compte tenu du contexte sanitaire, Il est proposé qu'un affichage des plans soit réalisé en mairie avec une explication sommaire de la démarche pour que la population puisse en prendre connaissance. Un cahier mis à disposition

permettra à chacun de consigner ses remarques, le cas échéant. Il sera demandé à la presse de relayer cette information, Des affiches pourront être déposées dans les commerces de la commune. Cet affichage en mairie pourra avoir lieu à partir de fin février et jusqu'à mi-mars 2021.

Concernant le **carrefour de la route des Landaises** avec la départementale, il existe également un projet de sécurisation de ce carrefour. L'idée est de forcer le ralentissement des véhicules qui viennent notamment du bourg.

Une phase de test est prévue avec la mise en place de baliroutes prêtées par l'ATD de QUESTEMBERT. La mise en œuvre définitive de ce projet se fera à l'issue de la consultation du public et de la période de test si elle est concluante.

#### **2021.01.12 : PROJET DE VERGER : REPERAGE D'UN TERRAIN PROPICE A SON INSTALLATION**

L'un des projets de l'équipe municipale était la mise en place d'un verger. Un terrain susceptible de convenir pour ce projet a été repéré. Il s'agit de la parcelle cadastrée ZN n°29 d'une surface de 1 ha 64 a 6 ca.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu de la proximité de la parcelle avec le bourg et de son intérêt pour un tel projet, décide d'autoriser Monsieur le Maire à contacter le propriétaire et lui donne pouvoir pour mener toutes les démarches visant à l'acquisition de cette parcelle.

#### **REUNIONS EXTRA-MUNICIPALES**

##### **Réunion du SIAEP de QUESTEMBERT :**

Rémy ONIMUS rend compte de la réunion du SIAEP qui a eu lieu fin janvier : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les Communes de PLUHERLIN et SAINT GRAVÉ ont rejoint ce syndicat pour les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif. Le SIAEP fonctionne en commissions. Les deux représentants pluherlinois y sont donc désormais représentés : dans les commissions MAPA (marchés à procédure adaptée) et le SPANC (service public de l'assainissement non collectif), c'est Gildas POSSÉMÉ qui représente désormais la commune. Dans la commission travaux, c'est Rémy ONIMUS. Les tarifs votés fin 2020 par le SIAEP sont désormais applicables pour la Commune de PLUHERLIN. La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2021.

##### **Réunion Questembert Communauté - Développement du bois énergie :**

Gildas POSSEME a assisté à une présentation par AILE des possibilités de développement de la filière bois énergie pour les communes de Questembert Communauté. Sept communes ont fait l'objet d'une étude plus poussée. Parmi elles, QUESTEMBERT, MALANSAC, LARRE, ROCHEFORT EN TERRE auraient un potentiel pour l'installation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière à bois. En revanche, ce n'est pas le cas de PLUHERLIN, LA VRAIE CROIX et SAINT GRAVE.

##### **Réunion Questembert Communauté - Urbanisme :**

Gildas POSSEME indique qu'une modification du PLUi est en cours afin, pour l'essentiel, de rectifier des erreurs matérielles qui sont apparues dans le dossier du PLUi tel que validé. La problématique de l'habitat léger fait l'objet de discussions. Un COPIL urbanisme a été créé dans lequel la commune de PLUHERLIN est représentée par Gildas POSSEME et Jean-Pierre GALUDEC. Il a pour objet de réfléchir aux évolutions à apporter au PLUi durant « sa vie ».

##### **Réunion Questembert Communauté – déchets – service technique :**

Jean-Paul FREOUX y a assisté. Concernant le service déchets, le budget devient difficile à équilibrer. Des efforts dans le tri des déchets seront à fournir et la communication vers les usagers sera renforcée en ce sens. Il est probable qu'il faille à l'avenir payer plus cher le transport et le traitement des ordures ménagères. A ce jour, 40 % des ordures ménagères sont encore enfouies, essentiellement sur le site de GUELTAZ. Enfin, une benne sera mise à disposition gratuitement pour la recyclerie de MALANSAC et celle de QUESTEMBERT.

Le service technique de QC va prochainement se doter d'une mini pelle, d'un fourgon benne et d'une tonne à lisier destinée à déboucher les buses.

#### **Réunion Questembert Communauté - Biennale du livre :**

Anne BEGO a participé à une réunion concernant l'organisation de la Biennale du livre sur le territoire de Questembert Communauté. Elle aura lieu cette année au mois de mai. 13 auteurs sont conviés à cette biennale et deux d'entre eux vont venir à la rencontre des élèves de l'école Saint Gentien. Ainsi, les élèves de CP, CE et CM rencontreront des auteurs sur 2 jours. La biennale est pilotée sur la Commune de PLUHERLIN par la responsable de la médiathèque et aussi par les institutrices (teur) de l'école Saint Gentien. En effet, les élèves étudient en classe en amont le livre de l'auteur qu'ils rencontreront.

Enfin, les 29 et 30 mai, les chèques- livres de 8 € destinés aux enfants pourront être utilisés sous les halles de Questembert, en présence des auteurs invités.

#### **POUR INFORMATION**

##### **Service technique :**

Ludovic HAUROGNÉ indique que les employés du service technique ont aménagé un parc fermé durant les mois de décembre et janvier, pour le stockage des matériaux. Par ailleurs, un nouveau véhicule va prochainement être livré pour un budget d'environ 17 000 € HT en remplacement du Fiat Ducato. Des travaux ont été réalisés sur la route des Grées, afin de sécuriser les parois entre les deux rochers qui s'effritaient. Enfin des travaux hydrauliques vont être effectués courant mars, notamment aux Madérans.

##### **Déchets :**

Jean-Pierre GALUDEC indique que l'association la Roue Pluherlinoise a proposé de faire une opération d'évacuation des déchets le long des routes de la commune le 27 février prochain. Franck MAGNEN précise qu'un nettoyage citoyen des habitants de Belzoeuvre dans ce secteur a déjà eu lieu dans le même but.

##### **Chapelle de Cartudo :**

Rémy ONIMUS rappelle que la commune est propriétaire des chapelles (Chapelle de Cartudo, la Barre et Bon Réconfort). Un vitrail vient d'être installé à la chapelle de Cartudo, réalisé par Pauline LE GOIC. Ce projet a été réalisé à l'initiative de l'Entente Saint Marc qui a financé seule cette opération. Des photos sont présentées. Le lion, l'animal emblématique de Saint Marc, figure au centre du vitrail. Un grillage en inox a été installé à l'extérieur afin de le protéger. L'étape suivante sera le remplacement des deux portes de la chapelle.

##### **Projet éolien :**

Il reviendra au Conseil Municipal de prendre la décision d'autoriser ou non la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un parc éolien sur son territoire. Cette décision étant importante, les membres du Conseil Municipal se réuniront dans les prochaines semaines pour en discuter et recueillir toutes les informations nécessaires à une prise d'une décision éclairée. Il est décidé de ne pas se précipiter quant à cette question.

**Logement ancienne mairie :**

Le logement du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie est occupé par la paroisse depuis environ 15 ans. Celle-ci reconnaît que l'usage qu'elle en fait désormais ne nécessite pas de disposer d'un local aussi grand. La mairie a donc adressé à la paroisse un courrier lui indiquant qu'elle envisageait de récupérer ce logement, la demande de logements étant importante dans le secteur. En contrepartie, la mairie a proposé de mettre à la disposition de la paroisse un local archives (local vacant de 7 m<sup>2</sup> situé à l'étage de la salle Françoise d'Amboise). La paroisse pourrait également disposer d'une salle pour l'organisation de ses réunions, comme toute autre association pluherlinoise. Cette proposition serait formalisée par une convention entre la paroisse et la commune. Les deux parties sont d'accord sur le principe d'une telle évolution.

**Mardis de Pays :**

Isabelle GUILLET informe le Conseil Municipal que l'Office de Tourisme organise avec les communes de QC les mardis de Pays. Il s'agit d'animations ayant lieu tous les mardis durant l'été. Il est souhaité que chacune des treize communes du territoire propose une animation. Un thème doit donc être trouvé. Toutes les idées sont les bienvenues.

**Fait à PLUHERLIN, le 11 février 2021**

**Jean-Pierre GALUDEC**

**Maire de PLUHERLIN**



\*\*\*\*\*